

Le FINANCEMENT des FORMATIONS PROFESSIONNELLES

	Financements possibles	Quelques conditions d'accès possibles	Rémunérations possibles	A qui s'adresser ?
SALARIE	Congé Individuel de Formation (CIF) CDI	24 mois d'activité salariée, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle	Salaire maintenu	Employeur Retirer le plus tôt possible le dossier de demande de concours financier
	Contrat de Professionnalisation Contrat d'Apprentissage	Jeune de 16 à 25 ans Demandeur d'Emploi de 26 ans et plus Avoir un employeur	% du SMIC en fonction de l'âge	L'entreprise contacte le Fonds d'Assurance Formation et l'organisme de formation
DEMADEUR d'EMPLOI	Congé Individuel de Formation (CIF) CDD	Avoir travaillé pendant 24 mois, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années, dont au mois 4 mois au cours des 12 derniers mois	Salaire versé par le Financier (en fonction des derniers salaires)	Demander à votre dernier employeur auprès de quel organisme il cotise Retirer le plus tôt possible le dossier de demande de concours financier
	Pôle Emploi	Percevoir l' Aide au Retour à l'Emploi	AREF	Conseiller Pôle Emploi
	Région Midi-Pyrénées	Résider en Midi-Pyrénées	AREF - ASP (CNASEA) - sans rémunération	Conseiller Pôle Emploi
	Chèque Deuxième Chance	Avoir moins de 26 ans	AREF - ASP (CNASEA) - sans rémunération	Conseiller Mission Locale Conseiller Pôle Emploi
	Chèque Qualification	Avoir plus de 26 ans	AREF - ASP (CNASEA) - sans rémunération	Conseiller Pôle Emploi
	Agefiph	Etre reconnu Travailleur Handicapé	ASP (CNASEA)	Conseiller Cap Emploi Conseiller Pôle Emploi
	RSA	Etre dans le dispositif RSA Allocataire ou Ayant Droit	RSA	Conseiller RSA
	...			

N.B. : dans tous les cas, votre dossier sera étudié par l'IRTH, en fonction de votre situation personnelle, des conventionnements de l'année dans votre Région, du nombre de places disponibles...